

Paris le, 18/03/2010

CIRCULAIRE 2010 – 1 - DT

Objet : Valeur du point et salaire de référence

Madame, Monsieur le directeur,

Le Conseil d'administration lors de sa session du 12 mars 2010, a pris les décisions suivantes sur les paramètres techniques du régime.

Valeur du point

La valeur annuelle de service du point Arrco est fixée à 1,1884 € à compter du 1^{er} avril 2010, en augmentation de 0,72 % par rapport à la précédente valeur.

Salaire de référence

La valeur du salaire de référence Arrco pour l'année 2010 est fixée à 14,4047 €, en augmentation de 1,3 % par rapport à la valeur de 2009, compte tenu de correctifs sur exercices antérieurs.

Veillez agréer, Madame, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur général